Mécanisme de paiement

Un mécanisme est mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public du Burkina donné à la BCEAO.
À chaque échéance, la BCEAO débite le compte séquestre du montant de l'échéance et le met à la disposition du Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres, à travers les SGI.

Liquidité et Admissibilité au refinancement BCEAO

Les obligations « TPBF 6,5% 2020-2020 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO conformément à la décision N°20/210/CPM/ BCEAO du 04 septembre 2013.

Chef de file

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso a donné mandat exclusif à la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF) de structurer, de réaliser et d'assurer la cotation de cet emprunt obligataire de l'Etat du Burkina suivant les règles en vigueur sur le marché financier sous régional de l'UEMOA.

EMETTEUR

TRÉSOR PUBLIC
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
BURKINA FASO

01 BP 92 Ouagadougou 01
Tél . : +226 25 32 49 87 / 88 / Fax : +226 25 30 57 61
www.tresor.bf
Ouagadougou - Burkina Faso

ARRANGEUR ET CHEF DE FILE

S.B.I.F.
SOCIETE DE BOURSE

Société Burkinabè d'Intermédiation Financière

01 BP 5394 Ouagadougou 01
Tél. : +226 25 33 04 91 / 92 / E-mail : sbif@fasonet.bf
www.sbifbourse.bf
Ouagadougou - Burkina Faso

Synergie

EMPRUNT OBLIGATAIRE
PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO TPBF 6,50% 2020 - 2028



Période de souscription:
18 Juin au 02 Juillet 2020

Montant de l'opération	:	80 Milliards de FCFA
Prix de l'obligation	:	10 000 FCFA
Durée de l'emprunt	:	8 ans dont 2 ans de différé
Remboursement	:	Semestriel

EMETTEUR

TRÉSOR PUBLIC
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
BURKINA FASO

ARRANGEUR ET CHEF DE FILE

S.B.I.F.
SOCIETE DE BOURSE

Société Burkinabè d'Intermédiation Financière

CO-CHEFS DE FILE

SOCIETE GENERALE · BOA CAPITAL SECURITIES · BRS · Coris Bourse

Syndicat de placement

AFRICABOURSE - BIBE FINANCE &SECURITIES - SGI BENIN - SOCIETE AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI) - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - SBIF - CORIS BOURSE - BOA CAPITAL SECURITIES - AFRICAINE DE BOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - NSIA FINANCES - BICI BOURSE - BNI FINANCES - BSIC CAPITAL - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE - MAC AFRICAN - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SOGEBOURSE - SGI BRIDGE SECURITIES - SGI SIRIUS CAPITAL - SGI MALI - SGI NIGER - CGF BOURSE - IMPAXIS SECURITIES - EVEREST FINANCE - SGI ABCO BOURSE - SGI TOGO

Cette opération a reçu le numéro d'enregistrement EE/20-10 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) le 12 Juin 2020

Cadre de l'émission

L'Etat du Burkina, à travers cette opération, emprunte de l'argent auprès du grand public. Le Burkina payera un taux d'intérêt annuel de 6,5%, soit 325 F CFA tous les 6 mois, pour chaque obligation de 10.000 F CFA achetée.

Autorisation

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso, par Décision N°2020 - 000019 / MINEFID / SG / DGTCP / DAMOF du 04 juin 2020, a donné autorisation à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique d'émettre sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), par appel public à l'épargne, un emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,50% 2020-2028 », d'un montant de quatre vingt milliards (80 000 000 000) FCFA), pour une durée de 08 ans dont 02 ans de différé.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, par lettre N°2020 - 001376 / MINEFID / SG / DGTCP / DAMOF du 04 juin 2020, a donné mandat à la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF) pour structurer, réaliser cet emprunt obligataire de l'Etat du Burkina et assurer sa cotation sur le marché financier régional de l'UEMOA, en qualité d'arrangeur et chef de file de l'opération.

Objet de l'opération

Le présent emprunt obligataire vise à mobiliser des ressources destinées au financement des projets porteurs de croissance inscrits dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) du Burkina Faso et à atténuer l'impact négatif de la pandémie de la COVID-19.

Caractéristiques de l'opération

Les principales caractéristiques de l'emprunt se présentent comme suit :

Émetteur : État du Burkina Faso.

Dénomination : Trésor Public du Burkina Faso (TPBF) 6,50% 2020-2028.

Nature de l'opération : Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.

Montant de l'émission : 80 000 000 000 FCFA.

Valeur nominale : 10 000 FCFA.

Prix de l'émission : 10 000 FCFA.

Nombre de titres émis : 8 000 000 obligations.

Nature des titres : Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un teneur de compte habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte.

Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central /Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/ BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.

Durée de l'émission : Huit (08) ans, dont deux (02) ans de différé.

Date de jouissance des titres : La date de jouissance est fixée au 09 Juillet 2020.

Taux d'intérêt : Le taux d'intérêt nominal annuel est de 6,50%.

Paiement des intérêts : Les intérêts seront payables semestriellement à partir de la date de jouissance des titres.

Amortissement : Le remboursement du capital sera semestriel après deux années de différé, à raison du douzième (1/12) du capital.

Fiscalité : Les obligations sont exonérées d'impôts au Burkina Faso. Les revenus liés à ces obligations sont ainsi exonérés de tout impôt pour l'investisseur résidant au Burkina Faso et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays, au moment du paiement des intérêts.

Période de souscription : La souscription est ouverte du 18 Juin au 02 Juillet 2020.

Cotation : La cotation du titre sur le marché secondaire commence le premier jour ouvré suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/livraison.

Tribunaux compétents en cas de litige : La cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente, à defaut d'un réglement amiable, pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

Code ISIN : Le code international de l'emprunt est BF0000001537.

Remboursement et amortissement

Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt

Année	Encours en début de période	Capital remboursé	Intérêts	Totales échéances	Encours en fin de période
09/07/2020	80 000 000 000	0			
09/01/2021	80 000 000 000	-	2 600 000 000	2 600 000 000	80 000 000 000
09/07/2021	80 000 000 000	-	2 600 000 000	2 600 000 000	80 000 000 000
09/01/2022	80 000 000 000	-	2 600 000 000	2 600 000 000	80 000 000 000
09/07/2022	80 000 000 000	-	2 600 000 000	2 600 000 000	80 000 000 000
09/01/2023	80 000 000 000	6 666 666 667	2 600 000 000	9 266 666 667	73 333 333 333
09/07/2023	73 333 333 333	6 666 666 667	2 383 333 333	9 050 000 000	66 666 666 666
09/01/2024	66 666 666 667	6 666 666 667	2 166 666 667	8 833 333 333	60 000 000 000
09/07/2024	60 000 000 000	6 666 666 667	1 950 000 000	8 616 666 667	53 333 333 333
09/01/2025	53 333 333 333	6 666 666 667	1 733 333 333	8 400 000 000	46 666 666 666
09/07/2025	46 666 666 667	6 666 666 667	1 516 666 667	8 183 333 333	40 000 000 000
09/01/2026	40 000 000 000	6 666 666 667	1 300 000 000	7 966 666 667	33 333 333 333
09/07/2026	33 333 333 333	6 666 666 667	1 083 333 333	7 750 000 000	26 666 666 666
09/01/2027	26 666 666 667	6 666 666 667	866 666 667	7 533 333 333	20 000 000 000
09/07/2027	20 000 000 000	6 666 666 667	650 000 000	7 316 666 667	13 333 333 333
09/01/2028	13 333 333 333	6 666 666 667	433 333 333	7 100 000 000	6 666 666 666
09/07/2028	6 666 666 667	6 666 666 667	216 666 667	6 883 333 333	0
Total		80 000 000 000	27 300 000 000	107 300 000 000	

Sûreté

Outre le bénéfice de la garantie souveraine de l'Etat du Burkina Faso, les présentes obligations du Trésor Public du Burkina bénéficient d'une autre garantie de sécurisation tenant aux mécanismes de sûreté et de paiement des échéances.

Mise en place d'un compte séquestre

L'emprunt obligataire du Trésor Public du Burkina est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) au Burkina. Ce compte sera régulièrement approvisionné avec des ressources affectées par le Trésor Public du Burkina, de façon à répondre aux différentes échéances de paiement des intérêts et du principal de l'emprunt avec une marge de sécurité satisfaisante pour les investisseurs.